Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901334-20260321-2026_026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-026

L'an deux mil vingt six, le 21 mars, à 11 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 17 mars 2026

Etaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Marie COLLEC DECIMO, Nicolas TANGUY, Delphine MASSON, Yann BRIAND, Françoise CABIOCH LE GALL, Martine LE GUELLAFF, Françoise LOVAERT LE MITOUARD, Pierre LAUNAY, Michel SCORNET, Thierry MERRAND, Maud LE BRAS CROSSARD, Pascaline LEY, Marius TILLY, Yannick L'HERMITTE, Réjane LOUIN, Corinne CHOQUUER, Gwenaël PRIGENT.

Secrétaire de séance : Marius TILLY

Objet : Création de trois postes de conseillers délégués

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article L2122-18 du CGCT permet au maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux.
La loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonction dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.
Ces délégations permettront un investissement déterminant de ces élus dans la vie communale. Les domaines d'intervention délégués représentent une charge de travail importante et nécessitent une présence régulière sur le terrain. Chaque conseiller délégué travaillera en binôme avec un adjoint, ce qui assurera la continuité du travail et une bonne communication avec le conseil municipal et les services en cas d'absence ou d'empêchement d'un adjoint.

Il est proposé la création de trois postes de conseillers délégués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

***Approuve** la création de trois postes de Conseillers Délégués.*

***Dit** que leurs attributions et délégations seront définies lors du prochain conseil municipal.*

Fait et Délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

Le secrétaire

Marius TILLY

Le Maire,

Gwenole GUYOMARC'H

MAIRIE DE LOCQUIR
29241